

# REINTEGRATION AWARD 2018

# APPEL À PROJETS









# Éditeur responsable : C. Bontemps, Boulevard de Merckem 7, 5000 Namur

# REINTEGRATION AWARD 2018 BIENVENUE À LA REMISE DES AWARDS LE 14 DÉCEMBRE 2018 À NAMUR

# **TOUS À LA BOURSE!**

Dès 18 h une bourse d'échanges offrira aux projets participants un lieu et un temps de rencontre où chacun aura l'opportunité de se présenter aux acteurs du réseau et au public.

Cette bourse s'adresse à tous les acteurs du secteur et à toute personne intéressée par les initiatives en santé mentale. L'objectif est de découvrir différents projets.

Une bonne occasion de bavarder et de réfléchir, de partager des expériences et des idées ou de faire connaissance avec de nouvelles initiatives.

Chacun pourra aussi voter pour le Prix du public du Reintegration Award – édition 2018.

### LA CÉRÉMONIE

Vers 16 h. la remise des Prix du jury et du public clôturera l'après-midi.

# 18º ÉDITION DU REINTEGRATION AWARD

Le Reintegration Award met à l'honneur toute initiative belge visant la réintégration des personnes souffrant d'une maladie mentale. Les meilleurs projets seront récompensés par un soutien financier d'un total de 7.500 € : Prix du jury (5.000€) et Prix du public (2.500€).

Vous avez développé un projet qui encourage l'**intégration** et/ou la **déstigmatisation** des personnes qui souffrent d'une maladie mentale ? Le CRéSaM vous invite à déposer **votre candidature** au Reintegration Award **avant le 29 octobre 2018.** 

Comme chaque année, Eli Lilly Benelux s.a. apporte son soutien financier à l'évènement.

# COMMENT PARTICIPER ?

# Conditions

- Peut introduire un projet toute initiative belge visant l'intégration et/ou la déstigmatisation des personnes qui souffrent d'une maladie mentale.
- Chaque projet sera représenté par au moins un membre de l'organisation porteuse de l'initiative lors de la remise des Awards.
- Le projet ne peut pas avoir bénéficié d'un soutien financier venant du secteur pharmaceutique.
- Pour participer, il suffit de compléter le questionnaire de présentation du projet annexé au règlement du Reintegration Award (max 5 pages A4 sur www. cresam.be).
- Le questionnaire doit être accompagné d'un résumé d'une page A4, transmis en version word et pdf.

# SOYEZ À TEMPS!

La date limite pour le dépôt des candidatures 2018 est fixée au 29 octobre 2018 (date de la poste, du fax ou de l'e-mail faisant foi).

Pour des questions d'organisation, il est demandé aux projets candidats de faire connaître leurs intentions quant à leur participation pour le 15 octobre 2018.

Merci!

Le dossier peut être envoyé par la poste, par fax ou par mail.

## PLUS D'INFORMATIONS...

CRéSaM asbl, Centre de Référence en Santé Mentale

- ☑ Bd de Merckem 7 à 5000 Namur
- **2** 081 25 31 40
- 081 25 31 46
- cresam@cresam.be www.cresam.be